Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 2 décembre 2019

Le lundi 2 décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 29 novembre 2019.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Jérémy REDLER, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia BADAT-KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M^{me} Hélène ZWANG, M. Marc LUMBROSO, M. Jacques LEGENDRE, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M^{me} Laurence THOUIN, M. David ALPHAND, M. Thomas LAURET, M^{me} Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M. Claude GOASGUEN,

Étaient excusés :

M^{me} Véronique BALDINI, M. Emmanuel MESSAS, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves HERVOUET DES FORGES.

Ordre du jour

- > 162019174 Désignation du secrétaire de séance
- M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.
 - > 162019196 Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 26 novembre 2019 selon les critères d'urgence

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

- 162019175 Adoption du compte rendu de la séance du 4 novembre 2019 M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.
 - 162019176 Choix de la gestion par délégation de service public pour le centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint Didier dans le 16^e arrondissement

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

2019 DASCO 114 Caisse des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

➤ 2019 DASCO 139 Caisse des écoles (16^e) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et subvention 2020 (3 168 101 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

 \mathbf{M}^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

➤ 2019 DJS 247 Centre Paris Anim' Point du Jour et antenne Mesnil Saint Didier – Avenant à convention de délégation de service public avec l'association ACTISCE (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

▶ 2019 DJS 258 Subvention complémentaire (3 000 euros) et avenant à convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de l'année 2019

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

➤ 2019 SG 66 Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 et autorisations d'urbanisme relatives à la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16^e)

 \mathbf{M}^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

➤ **2019 DAE 343** Subvention (1 700 euros) à l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2019 (16^e)

M. Jérémy REDLER rapporteur.

2019 DAE 379 Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020

M. Jérémy REDLER rapporteur.

> 2019 DEVE 191 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

> **2019 DEVE 192** Subventions (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens en refuges LPO

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

2019 DFA 110 Avenant n'°1 à la convention d'occupation du domaine public – Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon de la Grande Cascade

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

> **2019 DVD 101** Parc de stationnement Foch (16^e) – Avenant n°3 à la convention de concession en vue de l'extension de la préfourrière Foch (16^e)

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

2019 DU 201 Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16^e et 17^e) – Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

➤ 2019 DASES 375 Subventions (515 000 euros et 490 000 euros) et conventions pour un dispositif de mise à l'abri hivernale à destination de familles, femmes enceintes et femmes isolées

M Antoine BEAUQUIER rapporteur.

▶ 2019 DASES 317 Subvention (555 000 euros) et convention avec l'association FIR (le Foyer des Israélites Réfugiés) pour la restructuration de l'EHPAD FIR (16^e)

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.

▶ 2019 DLH 178 Réalisation dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

> 2019 DLH 318 Réalisation au 1, rue Charles Tellier (16^e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

➤ 2019 DLH 374 Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP — Bail emphytéotique — Réalisation dans les 15^e et 16^e arrondissements d'un programme de 584 logements sociaux

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

2019 DLH 402 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant à l'amélioration du parc de logements situé dans le 16^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

Vœux

➤ V162019195 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque ou à la dénomination d'un espace public du 16^e arrondissement à la mémoire de Georges LOINGER

M. Thierry MARTIN rapporteur.

- ➤ V162019198 Vœu relatif au projet de nouvelle synagogue au 24, rue Copernic Mme Danièle GIAZZI rapporteur.
 - ➤ V162019199 Vœu relatif au conventionnement de deux logements sociaux au 61 bis avenue Mozart (16e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

➤ V162019200 Vœu relatif au conventionnement de 316 logements sociaux au 82-92, boulevard Murat (16e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- ➤ V162019201 Vœu relatif au régime de conventionnement de logements sociaux au 116-118, rue de Michel-Ange et au 109, boulevard Murat (16e)
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
 - ▶ V162019202 Vœu relatif au régime de conventionnement de logements sociaux au 1, rue Charles Tellier (16^e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

La séance est ouverte à 18 heures.

<u>M^{me} GIAZZI</u> constate que le quorum est atteint et propose aux conseillers d'arrondissement de prendre place et de débuter cette séance.

Elle propose de commencer cette séance par une pensée émue pour tous ceux qui ont donné leur vie pour la France. Elle précise que si elle pense évidemment aux treize soldats français, elle pense également aux secouristes, et précise que la France paye en ce moment un lourd tribut. Elle ajoute que les représentants de la Mairie du 16^e se trouvaient ce jour aux Invalides, et qu'il était très émouvant de voir des familles qui ont perdu, des jeunes qui s'étaient engagés pour la France.

Concernant un tout autre sujet, M^{me} GIAZZI indique qu'un maximum d'informations sera communiqué *via* les réseaux sociaux, à propos de la grève de ce jeudi 5 décembre, afin que les conseillers d'arrondissement puissent, à leur tour, les diffuser, concernant le secteur scolaire, les crèches, ou encore les transports en commun, afin de savoir à peu près ce qui fonctionnera ou pas dans le 16^e arrondissement. Même s'ils n'auront pas exactement des réponses à apporter sur tous les sujets, les membres du Conseil seront ainsi en mesure de prévenir, de s'organiser et de permettre à tous ceux qui travaillent avec eux de s'organiser.

162019174 Désignation du secrétaire de séance M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, M^{me} Hanna SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

> 162019196 Adoption de l'ordre du jour complémentaire

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques sur cet ordre du jour complémentaire.

En l'absence de remarques, l'ordre du jour complémentaire est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

162019175 Adoption du compte rendu de la séance du 4 novembre 2019 M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 4 novembre 2019.

En l'absence de remarques, sur proposition de M^{me} GIAZZI et à l'unanimité de ses membres, le Conseil du 16^e arrondissement adopte le compte rendu de la séance du 4 novembre 2019.

- ▶ 2019 DU 260 Signature d'un protocole foncier sur une emprise 26, rue Copernic (16^e) M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.
 - ▶ V162019198 Vœu relatif au projet de nouvelle synagogue au 24, rue Copernic (16^e)

M^{me} GIAZZI annonce qu'elle a souhaité présenter cette délibération importante, concernant la signature du protocole foncier sur une emprise de la Ville située au 26, rue Copernic.

Elle rappelle que le Conseil a déjà délibéré sur le projet de chai subaquatique qui doit être développé dans les Réservoirs de Passy.

Or M^{me} GIAZZI explique que la synagogue Copernic voisine des réservoirs, ou plus précisément l'Union libérale israélite de France, souhaite grandir et rénover sa synagogue. Il s'agit d'un projet très ambitieux et très important tant par son ampleur que par son coût financier.

Ce projet nécessite la cession de certains volumes des réservoirs à l'ULIF.

M^{me} GIAZZI précise avoir reçu, l'association pour la Protection du Patrimoine de la synagogue Copernic qui réunit des riverains et des membres de cette synagogue et qui sont très inquiets de la voir déformée ou en tout cas, qui s'inquiètent que le patrimoine historique de cette synagogue puisse être altéré.

En conséquence, M^{me} GIAZZI propose évidemment un avis favorable à la signature du protocole avec l'ULIF, ainsi qu'un vœu, pour lequel elle a eu l'accord des deux parties, appelant d'une part à une concertation soit entre l'ULIF et l'associations APPC sur le projet de cette nouvelle synagogue, et demande d'autre part que les éléments de style art déco, et la verrière, soient conservés dans le projet de nouvelle synagogue.

Elle s'enquiert d'éventuelles questions sur cette délibération.

M. WEILL précise qu'il souhaite être sûr de bien comprendre. Il croit savoir que l'association APPC est celle qui est contre les travaux, et il aurait préféré que les deux associations soient parties prenantes de cette réunion et nommées dans le vœu. Il constate que la Ville donne l'autorisation pour le tout petit local qui va être impacté par les travaux et qui se trouve de l'autre côté de la rue, puisqu'il s'agit d'un accès. Or il est demandé que soit menée une concertation avec ceux qui s'opposent aux travaux. Il rappelle que cette situation, opposant ceux qui sont favorables aux travaux à ceux qui sont contre ces derniers, dure depuis des années et il a donc l'impression que les opposants à ces travaux profitent de l'occasion du projet sur les Réservoirs de Passy pour freiner un projet qui a l'accord de l'exécutif du 16^e arrondissement, de son propre groupe, ainsi que des Architectes des Bâtiments de France.

<u>M^{me} GIAZZI</u> précise que l'association et la synagogue ont été consultées sur ce vœu, et que celui-ci a été ajouté à la délibération de la Ville de Paris, de telle sorte que le Conseil d'arrondissement ne donne son accord au projet de la synagogue et de l'ULIF qu'à condition que cette association soit consultée, qu'elle voit le projet, et que tout aménagement de ce projet soit fait en accord avec elle.

Elle donne ensuite la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

M^{me} BROS-KHOURY explique qu'elle souhaite aborder le sujet des réservoirs de Passy.

M^{me} GIAZZI fait remarquer que ce n'est pas le sujet de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY souhaite cependant en parler, puisque ce projet se trouve dans les Réservoirs de Passy et qu'il apparaît qu'il existe beaucoup d'intérêt autour de ces derniers. Elle souhaiterait donc que soit ajouté à ce vœu le soutien du Conseil du 16^e arrondissement à l'intégrité des Réservoirs. En effet, elle constate que, sur un autre sujet qui concerne aussi les réservoirs, le projet du chai évoqué par Madame le Maire est en train de céder la place, d'une manière totalement bizarre et sans que l'on en comprenne bien les tenants et les aboutissants, à un tout autre projet, qui ramène le chai à la portion congrue. Elle ajoute que l'on voit, derrière les gentils attributaires des projets « Réinventer Paris 2 », de gros promoteurs, qui reprennent et achètent les droits qui ont été ainsi attribués, sans que le Conseil sache quel était l'objectif ultime de la Mairie de Paris sur ces projets-là, et qui, aujourd'hui, sont en train de déployer des projets qui ne sont absolument pas ceux qui devaient être initialement mis en œuvre dans le cadre de du projet « Réinventer Paris 2 ».

Ainsi, puisqu'un vœu est proposé sur les Réservoirs, M^{me} BROS-KHOURY pense qu'il serait pertinent de rappeler dans celui-ci que l'intégrité des Réservoirs est aussi un objectif.

M^{me} GIAZZI rappelle à M^{me} BROS-KHOURY que la proposition qu'elle fait correspond exactement au vœu qui a été voté lorsque le Conseil a délibéré sur le projet des Réservoirs.

M. LAURET indique, concernant le vœu relatif au projet de nouvelle synagogue et la délibération correspondante, à savoir la signature d'un protocole foncier, que son groupe est favorable à la réalisation de ces travaux et à l'implantation sur ce lieu d'une synagogue nouvelle, ou en tout cas rénovée, améliorée et optimisée, à condition que soit trouvée la meilleure solution pour respecter

l'architecture du bâtiment. Il constate que ce vœu va dans ce sens-là, et annonce que son groupe votera celui-ci sans difficulté.

M. LAURET confirme qu'il faut évidemment que la concertation initiée par la Mairie du 16^e avec l'une des associations soit poursuivie avec les deux associations, de façon à éviter que, comme souvent, des difficultés se traduisent par des recours, parce que l'on n'aurait pas pris en compte les *desiderata*, les remarques ou les contraintes spécifiques apportées par l'une des deux associations.

<u>M^{me} GIAZZI</u>, en l'absence d'autres questions, met aux voix la délibération et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur celle-ci.

Le projet de délibération 2019 DU 260 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu proposé dans ce cadre, et redonne la parole à M. WEILL.

<u>M. WEILL</u> précise qu'il souhaite, afin de pouvoir voter ce vœu, que les deux associations soient nommées dans celui-ci et dans la concertation qui va être engagée, de façon à ce qu'il ne s'agisse pas d'une concertation avec une seule des associations, qui chercherait par ce biais-là, à retarder les travaux.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI indique que ces deux associations, l'ULIF et l'APPC, sont bien nommées dans le vœu et qu'elles ont toutes les deux accepté ce dernier. Elle demande confirmation à M. WEILL qu'il est d'accord avec ce constat.

M. WEILL répond qu'il est d'accord.

Le vœu mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} BADAT-KARAM n'étant pas encore arrivée, <u>M^{me} GIAZZI</u> propose de donner maintenant la parole à M. REDLER pour qu'il présente les délibérations dont il est le rapporteur.

2019 DAE 343 Subvention (1 700 euros) à l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation et des rues adjacentes pour les illuminations de fin d'année 2019 (16^e)

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

<u>M. REDLER</u> indique qu'il s'agit d'une délibération classique qui demande cette fois-ci d'attribuer une subvention de 1 700 euros à l'association des commerçants de la rue de l'Annonciation pour les illuminations de la fin d'année 2019.

Bien qu'il ne puisse que déplorer que les subventions de la Ville soient aussi faibles, M. REDLER demande au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

<u>M^{me} GIAZZI</u> le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAE 343 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2019 DAE 379 Indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse (200 000 euros) – Convention avec chaque kiosquier concerné par une fermeture entre le 1^{er} novembre 2019 et le 15 mai 2020

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER précise qu'il présente cette délibération régulièrement et qu'il s'agit d'attribuer des indemnités exceptionnelles aux kiosquiers qui leur permettent de compenser la perte d'exploitation due aux travaux inhérents aux changements entre les anciens kiosques et les nouveaux kiosques. Il précise que le Conseil passe un montant un peu supérieur à d'habitude, afin d'anticiper le fait que les séances du Conseil d'arrondissement seront moins nombreuses en début d'année 2020.

M. REDLER demande ainsi au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette indemnité exceptionnelle de 200 000 euros aux kiosquiers de presse.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DAE 343 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

> 2019 DEVE 191 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

En l'absence de M^{me} BALDINI, <u>M^{me} GIAZZI</u> donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY indique que cette délibération propose d'approuver la mise en œuvre d'un dispositif nouveau de fourniture de sachets de graines aux Parisiens qui en feront la demande, sachant que la fourniture de sachets de graines est assimilable à une subvention en nature. Aussi le Conseil est-il appelé à se prononcer pour un montant de l'opération estimé à 55 000 euros TTC.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 191 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2019 DEVE 192 Subventions (13 500 euros) à la Ligue de Protection des Oiseaux Ile-de-France pour la labellisation d'espaces verts parisiens « en refuges LPO »

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

En l'absence de M^{me} BALDINI, M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

<u>M^{me} BROS-KHOURY</u> explique que cette délibération concerne la Ligue de Protection des Oiseaux Ilede-France, une association bien connue qui travaille pour les oiseaux : il s'agit ici de la labellisation d'espaces verts parisiens en « refuges LPO ».

Elle précise qu'une convention pluriannuelle d'objectifs d'une durée de trois ans a été signée le 4 avril 2019 pour la labellisation « refuges LPO » de plusieurs sites parisiens, dont la Petite Ceinture dans le 16^e arrondissement. Il est prévu dans ce cadre le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 13 500 euros à la LPO sur l'exercice 2020.

M^{me} BROS-KHOURY ajoute qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette subvention en faveur des oiseaux.

Mme GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET souhaite savoir quelle est la contrepartie pour la LPO et demande notamment s'il est attendu que celle-ci joue un rôle particulier dans l'entretien ou le suivi de ces espaces.

M^{me} BROS-KHOURY répond que tel n'est pas le cas, à sa connaissance, tout en sachant que cette subvention n'est pas proposée au titre de l'entretien des espaces, mais pour l'action de la Ligue de Protection des Oiseaux, qui est une association qui œuvre au niveau national pour éviter, par exemple, que les oiseaux ne se prennent dans les fils électriques. Elle mentionne également le fait que, dans les quartiers où se trouvent des coiffeurs, les oiseaux sont particulièrement mutilés, puisqu'ils s'emmêlent les pattes dans les cheveux et sont ensuite incapables d'avancer.

M^{me} GIAZZI donne la parole à Mme LECOUTURIER.

M^{me} LECOUTURIER rappelle que les oiseaux habitent dans les arbres et que, malheureusement, la politique de la Ville de Paris n'est pas en faveur de la préservation des arbres. Aussi, si elle soutient totalement la Ligue de Protection des Oiseaux, elle estime qu'il serait bien que la Ville de Paris soutienne les arbres, puisque cela permettrait de protéger les oiseaux et la ville, notamment dans le 16^e arrondissement, par exemple au sein de l'école Murat.

M^{me} GIAZZI ajoute que cela serait aussi nécessaire le long du trajet du tramway.

Elle donne ensuite la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle qu'au cours de la mandature, 20 000 arbres supplémentaires auront été plantés dans Paris.

<u>M^{me} LECOUTURIER</u> fait remarquer que lorsque l'on coupe un arbre qui a 60 ans, celui-ci ne sera jamais remplacé par un jeune arbre de cinq ou dix ans. En effet, un arbre âgé de 50 ans ou 60 ans présente une capacité d'ombrage et de rafraîchissement pour la Ville que ne donnera jamais un petit arbre fraîchement planté. D'où la nécessité, aux yeux de M^{me} LECOUTURIER, de garder les arbres.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR.

<u>M^{me} BRASSEUR</u> rappelle à titre d'information que la LPO fréquente très souvent le Bois de Boulogne, où elle organise des visites avec des amateurs qui s'occupent plus particulièrement d'ornithologie, et qui, à l'occasion de ces promenades dans le Bois de Boulogne répertorient les races d'oiseaux qui s'y trouvent.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie et en l'absence de questions supplémentaires, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DEVE 192 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 2019 DFA 110 Avenant n'°1 à la convention d'occupation du domaine public - Concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Pavillon de la Grande Cascade

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

En l'absence de M^{me} BALDINI, <u>M^{me} GIAZZI</u> redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY rappelle qu'en vertu d'une convention d'occupation du domaine public, la Ville a confié à la SAS Pavillon de la Grande Cascade, bien connue, la rénovation et l'exploitation pour 12 ans du Pavillon de la Grande Cascade, jusqu'au 31 juillet 2025.

Elle explique que le concessionnaire s'est engagé à réaliser un programme contractuel d'investissement à hauteur de 2,073 M€ HT. Or le dossier de consultation publié par la Ville en 2012 dans le cadre de la procédure pour l'attribution du contrat, omettait de mentionner le caractère d'Espace Boisé Classé d'une partie de la parcelle. Cette erreur a conduit à des difficultés dans l'exécution du contrat, et notamment le renchérissement des travaux de 202 000 euros, et il s'agit donc ici de compenser ce surcoût pour le délégataire et, par conséquent, en contrepartie, d'autoriser la signature d'un avenant prolongeant la durée de concession de trois ans et demi.

M^{me} BROS-HOURY ajoute qu'un avis favorable est demandé à ce Conseil sur cette proposition.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> souhaite attirer l'attention du Conseil sur la prudence à avoir vis-à-vis de ce type d'avenant et de renégociation.

En effet, il rappelle qu'un avenant du même type a été voté lors de la dernière séance du Conseil d'arrondissement concernant le Pavillon d'Armenonville, et M. LAURET ne souhaite pas que cela devienne une habitude de la part des concessionnaires d'aller prendre comme argument des difficultés de réalisation de travaux, ou des surcoûts liés aux choix qui sont faits dans la rénovation des bâtiments, pour renégocier une durée de concession avec la Ville qui, indirectement, perd ainsi des recettes.

De plus, si M. LAURET convient qu'il peut parfois exister de bonnes raisons pour agir de la sorte, en l'occurrence, à la lecture de l'exposé des motifs, il apparaît que sont données des explications un peu contradictoires. En effet, M. LAURET constate qu'ils expliquent qu'ils n'ont pas pu faire les travaux en raison de la présence d'un Espace Boisé Classé, sur lequel ils voulaient faire des travaux, et qui n'avait pas été délimité correctement au moment de la signature du contrat. Ensuite, ils expliquent que les travaux, en conséquence, ont coûté 200 000 euros de plus. Enfin, ils expliquent qu'ils n'ont pas pu faire certaines activités.

Pourtant, M. LAURET fait remarquer que lorsque l'on se rend sur le site, l'on s'aperçoit quand même, notamment du côté de l'Auberge du Bonheur, que l'espace exploité pour les terrasses à l'extérieur est bien supérieur à ce qu'il était avant 2013, donc avant la signature de la convention.

Aussi M. LAURET annonce-t-il que son groupe va s'abstenir sur cette délibération, non pas qu'ils aient des griefs particuliers contre cette société, mais pour montrer à ces concessionnaires qu'il ne faudrait pas que cela devienne une habitude que de renégocier systématiquement les contrats trois ou quatre ans après leur signature, avec des motifs divers et variés, et appuyés par des avocats, pour essayer de « gratter » un peu d'argent vis-à-vis de la Ville de Paris, ou du temps pour les concessions.

M. LAURET ajoute que, même s'il comprend que la négociation a abouti, il préférerait, avant de voter, avoir les explications de l'adjoint au Maire de Paris qui s'occupe de ce dossier : il l'interrogera à ce sujet en Conseil de Paris, mais s'abstiendra ce soir sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE indique, en complément de ce que vient de dire M. LAURET, qu'il est toujours surpris car il a parfois l'impression que de nombreuses entreprises s'engagent, notamment à réaliser des travaux, dans le 16^e ou ailleurs, comme aux Réservoirs de Passy déjà évoqués, que de nombreuses entreprises s'engagent à faire ceci ou cela, mais qu'à l'arrivée, la Mairie de Paris ne fait pas les vérifications nécessaires. Ces groupes obtiennent des contrats en s'engageant à dépenser tant et tant, ce qui est bien dans le principe, mais le problème est que si ces réalisations n'ont jamais lieu, cela est vraiment dommage.

M. AURIACOMBE confirme donc, comme l'a dit M. LAURET, que son groupe va s'abstenir ce soir, et formule le souhait que, pour l'avenir, il existe un suivi bien plus important des engagements et des réalisations.

M^{me} GIAZZI le remercie et redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

M^{me} BROS-KHOURY se dit totalement en phase avec ce qui vient d'être dit. Elle constate que cela devient effectivement une habitude de la Mairie de Paris, que d'être non efficace, pour ne pas dire que de faire preuve d'une certaine incompétence dans les marchés de travaux qui sont passés et les marchés de délégation de service public : elle confirme que les exemples abondent.

En l'occurrence, il apparaît qu'à la base, le concessionnaire a sans doute tiré parti d'une erreur matérielle et d'une erreur dans la consultation lancée par les services de la Mairie de Paris, qui n'ont pas correctement proposé le document de consultation pour la délégation de service public de la Grande Cascade.

Aux yeux de M^{me} BROS-KHOURY, il s'agit donc d'un problème, à l'origine, de la part de la Mairie de Paris, au niveau de la manière dont elle traite, avec une certaine incompétence, tous ces dossiers. Elle en conclut qu'évidemment, les concessionnaires, conformément à leurs habitudes, et comme cela se passe également au niveau national, sont très heureux de cette concession, et ont tiré parti d'une faille qui existait au départ.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU la remercie. Il précise qu'il comprend ce qui vient d'être dit et confirme que cela fait deux séances du Conseil d'arrondissement que sont présentés des renouvellements et des allongements de concessions. Il confirme qu'il faut y faire attention. Toutefois, il faut reconnaître qu'un progrès a été fait – il rappelle qu'il fait partie de la Commission des concessions – puisque l'ensemble des groupes politiques sont conviés aux réunions de concession et d'attribution avant le Conseil de Paris. Ainsi, un effort a déjà été fait pour informer en amont les conseillers de Paris, à travers ceux qui les représentent dans leurs groupes respectifs, des concessions à venir, afin qu'ils travaillent pendant une année avant le renouvellement, sur les critères inhérents à celles-ci. Selon lui, cet élément est positif.

Toutefois, M. GABORIAU convient que ces deux exemples consécutifs démontrent que cela ne suffit pas.

Ainsi, il propose, lors de la prochaine réunion des concessions, de dire à l'adjoint et aux membres de la Commission qui y représentent les groupes politiques, que ces deux exemples dans le 16^e arrondissement, comme il doit en exister ailleurs, doivent être pris en compte, et qu'il faut dire aux directions qui présentent des dossiers d'être beaucoup plus prudentes et vigilantes, pour que des cas comme celui du Pavillon d'Armenonville ou celui de la Grande Cascade ne se reproduisent pas dans les prochains mois, au sein de ce Conseil d'arrondissement ou dans d'autres conseils d'arrondissement de Paris.

<u>M^{me} GIAZZI</u> le remercie et s'enquiert du nombre d'abstentions sur cette délibération. Elle en conclut que cette délibération fait l'objet de quatre abstentions et que le reste des votes est favorable.

Le projet de délibération 2019 DFA 110 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (4 abstentions).

➤ **2019 DVD 101** Parc de stationnement Foch (16^e) - Avenant n°3 à la convention de concession en vue de l'extension de la préfourrière Foch (16^e)

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

En l'absence de M^{me} BALDINI, <u>M^{me} GIAZZI</u> redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BROS-KHOURY précise que cette délibération porte sur un avenant à la convention de concession en vue de l'extension de la préfourrière Foch.

Elle rappelle que la mission Fourrières a été transférée de la Préfecture de police à la Ville de Paris, dans le cadre de la réforme du statut de Paris, en 2018. Or la préfourrière Balard, dans le 15^e arrondissement, devant faire l'objet de travaux de structure et de mise aux normes, la Ville souhaite

regrouper l'activité de cette dernière avec celle de la préfourrière Foch, installée dans le parc de stationnement de l'avenue Foch et gérée par SPIE AUTOCITE.

M^{me} BROS-KHOURY explique que la Ville de Paris a demandé au concessionnaire d'assurer la réalisation des travaux, entraînant une modification de l'équilibre économique du contrat et donc, une proposition de subvention d'investissement, également comprise dans ce projet.

Elle précise que l'ensemble de l'opération est estimé à 1 824 000 euros TTC et doit durer six mois.

M^{me} BROS-KHOURY explique que pour un certain nombre de raisons, notamment d'une part, la bétonisation supplémentaire, et d'autre part, le fait que les places de stationnement pourraient être affectées, et enfin, pour la raison venant d'être évoquée, à savoir que l'ensemble de ce contrat avec le concessionnaire n'est pas maîtrisé par la Mairie de Paris, il est demandé au Conseil d'arrondissement d'émettre un avis défavorable sur cet avenant n°3.

M^{me} GIAZZI précise qu'elle trouve un peu exagéré de la part de la Mairie de Paris d'envoyer à la Mairie du 16^e cette délibération sans aucune explication. Elle rappelle que la préfourrière Balard est une énorme préfourrière, et elle se demande où, au sein de la préfourrière Foch, il sera possible de trouver des places supplémentaires : elle suppose qu'ils vont récupérer des places dans les étages du parking Foch au détriment des riverains, et elle suppose aussi que, connaissant la politique menée à la Ville visant à faire le minimum de déplacements, ceux qui seront le plus taxés, où les véhicules seront les plus enlevés, seront les voisins et les alentours de cette nouvelle grande préfourrière, sans même parler de la pollution que cela risque d'engendrer pour les administrés du 16^e arrondissement.

Ainsi, sauf si la Mairie de Paris revoie entièrement sa copie et donne au 16^e des explications claires et nettes, au lieu de cette délibération vite fait « sous le tapis », elle propose d'émettre un avis défavorable.

Elle s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> souhaite poser deux questions, au cas où l'exécutif municipal aurait obtenu des réponses à celles-ci, ce dont il n'est pas certain.

Il demande tout d'abord pour quelle la raison la Ville de Paris souhaite-t-elle supprimer la préfourrière Balard.

Par ailleurs, il s'agit d'une emprise qui serait équivalente à 250 emplacements, sur un parc de stationnement Foch qui en contient 2 500, ce qui revient à récupérer 10 % du parc de stationnement pour agrandir la préfourrière. Il se demande si cela constitue un problème aujourd'hui, au regard de l'occupation du parc Foch ou s'il existe des disponibilités sur le parc Foch qui feraient que ce ne serait pas un problème si important que cela. Il demande à l'exécutif municipal s'il a ces informations.

Enfin, il constate tout de même que cette opération devrait permettre une économie de loyer de 350 000 euros par an pour la Ville de Paris, et que ce point est donc à regarder de près : si cela permet d'optimiser la gestion, ce n'est pas forcément une mauvaise opération.

M. LAURET annonce donc qu'à ce stade, en attendant d'avoir ces informations, il est plutôt dans une logique de s'abstenir, mais confirme qu'il est d'accord avec Madame le Maire pour dire que l'exposé des motifs est très succinct et que le Conseil n'a pas les tenants et les aboutissants réels de cette opération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL, imaginant qu'il a peut-être les réponses aux questions posées par M. LAURET.

M. WEILL répond qu'il n'a pas les réponses à toutes les questions, mais ajoute que son collègue a posé des questions et en partie répondu, ce qui lui facilite la tâche. Il fait remarquer qu'à quelques mois d'une élection, il n'est jamais populaire de voter pour une fourrière dans un arrondissement, mais que cela est

utile : il rappelle que les préfourrières ne sont pas faites pour les gens qui stationnent trop longtemps ou sans payer, mais pour ceux qui stationnent mal et qui gênent, par exemple, les mères avec leurs poussettes sur les passages cloutés...

M. LAURET précise que cela gêne aussi les pères.

<u>M. WEILL</u> confirme que cela gêne les pères et les mères, et que ces stationnements posent des difficultés au niveau de la circulation.

Il ajoute que le fait que cela permette une économie est un élément important.

Par ailleurs, M. WEILL souligne le fait que dans le parking Foch, de nombreuses voitures restent stationnées à l'année, qu'il ne s'agit pas de l'un des parkings les plus fréquentés, ni d'un parking connaissant une rotation particulièrement forte des véhicules.

Ainsi, M. WEILL pense que s'il est possible ainsi de régler ce problème, à un endroit situé non loin des Champs-Elysées, où beaucoup de voitures contreviennent au niveau des couloirs de bus ou des pistes cyclables, il s'agit plutôt d'une bonne chose, à la fois en termes d'efficacité et d'économies, et qu'il s'agit d'une bonne occasion de régler tous ces problèmes : il souhaite donc que le Conseil d'arrondissement vote favorablement ce projet de délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER.

<u>M. REDLER</u> souhaite préciser à M. WEILL qu'en réalité, le souci actuel est le manque d'informations, puisque les élus n'ont eu aucune information sur ce sujet. Or en tant qu'adjoint au Maire en charge notamment de ce quartier, il doit répondre aux riverains pour qu'ils sachent ce qu'il va se passer en bas de chez eux, et il n'a aucune information communiquée par la Ville à leur fournir à ce sujet. Il confirme donc qu'il ne peut pas voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. AURIACOMBE.

<u>M. AURIACOMBE</u> confirme que l'on est dans le flou et qu'il faut un plan de mobilité et un plan de stationnement dans le 16^e arrondissement. Il rappelle qu'aujourd'hui, des personnes ne trouvent pas de places pour se garer le soir dans l'arrondissement, alors qu'il existe peut-être des endroits où il se trouve des places. A trois mois des élections, l'on propose à la Mairie du 16^e ce transfert qui, certes, poursuit l'objectif de gagner de l'argent, mais qui ne s'inscrit pas dans une démarche visant à apporter des solutions aux habitants du 16^e arrondissement. Telle est la raison pour laquelle son groupe s'abstiendra : ils veulent davantage.

M^{me} GIAZZI le remercie et, en l'absence de questions complémentaires, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DVD 101 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 voix pour, 5 abstentions).

<u>M. LAURET</u> demande confirmation que l'exécutif de l'arrondissement n'a aucune information à communiquer, à la suite des questions qu'il a posées.

M^{me} GIAZZI répond n'avoir aucune information à communiquer.

M. REDLER confirme que le problème est bien celui-ci.

2019 DU 201 Réaménagement de la place de la Porte Maillot (16^e et 17^e) – Avis favorable du Conseil de Paris sur l'étude d'impact et la demande de permis d'aménager

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteur.

En l'absence de M^{me} BALDINI, M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BROS-KHOURY pour la présentation de cette délibération.

<u>M^{me} BROS-KHOURY</u> indique que cette délibération concerne le réaménagement de la place de la Porte Maillot, un projet très important pour cette porte, qui a été approuvé par le Conseil de Paris, et qui a fait l'objet d'une concertation préalable. Elle rappelle en effet que le Conseil de Paris a approuvé cette concertation par délibération en septembre 2017, ainsi que les objectifs et le programme du projet.

Elle explique que la Porte Maillot connaît un important réaménagement visant notamment à passer d'une logique de porte à celle de place, et à connaître un certain nombre de transformations liées aux travaux qui sont ceux d'Eole et de l'ensemble des infrastructures qui vont passer par la Porte Maillot, ce qui permettra d'inscrire celle-ci dans l'Axe majeur Parisien.

M^{me} BROS-KHOURY précise qu'en ce qui concerne plus spécifiquement la Mairie du 16^e, Il existe aussi la possibilité dans ce projet de recréer une connexion avec le Bois de Boulogne, et elle rappelle que des engagements ont été pris en matière de végétalisation autour de la Porte Maillot, de façon à assurer ainsi la continuité des espaces verts, de la ceinture verte et leur connexion. Cela permettra aussi d'accroître l'animation du côté de la Porte Maillot, qui est aujourd'hui une place un peu minérale et un peu triste, et de s'inscrire dans la dynamique de projets de transports en commun.

M^{me} BROS-KHOURY rappelle qu'en décembre 2018, un groupement a été choisi, pour assurer le projet, composé d'Empreinte, Igrec Ingénierie, Sathy, Transitec et Neo Eco Développement. Elle ajoute que les études d'avant-projet ont été conduites cette année pour aboutir au dépôt d'une demande de permis d'aménager le 12 novembre. Il est proposé de statuer sur le dossier de réaménagement, comprenant les impacts et le permis d'aménager.

Elle rappelle que le Code de l'environnement prévoit que les collectivités locales intéressées doivent être consultées sur le dossier comportant l'étude d'impact et la demande d'autorisation d'urbanisme, en amont de la participation du public. C'est la raison pour laquelle le Conseil de Paris est amené à émettre un avis.

M^{me} BROS-KHOURY explique que le Conseil d'arrondissement du 16^e est consulté dans ce cadre, sachant que cet avis sera intégré au dossier de la future enquête publique, lequel comprendra également le dossier de permis d'aménager et l'avis de la Commission départementale de la nature, des sites et des paysages.

Elle ajoute qu'il est demandé aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur ce projet de délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DU 201 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2019 DASES 375 "Subventions (515 000 euros et 490 000 euros) et conventions pour un dispositif de mise à l'abri hivernale à destination de familles, femmes enceintes et femmes isolées

M⁻ Antoine BEAUQUIER rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. BEAUQUIER pour la présentation de cette délibération.

M. BEAUQUIER la remercie. Il explique que le magasin Go Sport a quitté il y a quelques mois ses locaux Porte de Saint-Cloud et que la Ville de Paris envisage d'affecter ces locaux de 1 500 m² à l'accueil de personnes à la rue, principalement des femmes, des familles, et des femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher et n'ont pas de lieu pour vivre. Il précise que la Mairie de Paris propose une double subvention, à savoir une subvention de fonctionnement de 515 000 euros, et une subvention d'investissement de 450 000 euros. Il ajoute qu'il faut donc investir pour s'occuper de ces femmes, pour aménager les locaux, et accueillir 120 personnes.

M. BEAUQUIER se dit favorable à cet accueil pour les femmes qui, de ce fait, ne seront plus dans la rue

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions et donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> est d'avis qu'il s'agit d'une bonne opération, localisée à un endroit qui est, semble-t-il, adapté. Cette opération nécessite quelques travaux et son groupe y est très favorable. Il précise qu'il faut effectivement prendre en charge ces personnes, ces familles, ces femmes qui sont dans la rue. M. LAURET comprend qu'il s'agit d'une opération temporaire, qui va durer quelques mois, et il demande si l'exécutif municipal a eu des précisions sur le futur de ces espaces, et notamment du parking se trouvant autour.

M^{me} GIAZZI répond par la négative : elle n'a eu aucune information. Elle rappelle avoir écrit à M^{me} HIDALGO pour lui demander s'il était possible de créer un espace sportif. En effet, elle rappelle qu'une communication avait été faite en Conseil pour préciser qu'elle avait écrit à M^{me} HIDALGO pour lui demander si elle voulait bien mettre à disposition cet espace pour créer un centre sportif et notamment une piscine municipale, dont le 16^e arrondissement manque cruellement. Or M^{me} GIAZZI précise qu'à cette date, M^{me} HIDALGO ne lui a toujours pas répondu. Elle indique lui en avoir reparlé lorsqu'elle a revu cette dernière pour discuter du budget du 16^e arrondissement. M^{me} GIAZZI n'est pas donc pas certaine que cela soit dans les projets de la Maire de Paris, mais ajoute qu'elle avait besoin d' « enfoncer le clou » sur ce sujet, compte tenu du fait que le 16^e manque cruellement de piscines. Elle ose donc espérer qu'à la fin de l'hiver, et notamment à l'occasion du plan « Grand froid », cet espace deviendra quelque chose d'utile au 16^e arrondissement.

M. LAURET croit savoir qu'il était prévu que ce soit dans une emprise qui était plus ou moins promise au Parc des Princes

M^{me} GIAZZI répond qu'elle n'a, à ce stade, aucune information officielle à ce sujet.

En l'absence d'interventions complémentaires, M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASES 375 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 2019 DASES 317 Subvention (555 000 euros) et convention avec l'association FIR (le Foyer des Israélites Réfugiés) pour la restructuration de l'EHPAD FIR (16^e)

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.

En l'absence de M. MESSAS, <u>M^{me} GIAZZI</u> donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique que ce projet de délibération qui est soumis au Conseil d'arrondissement a pour objet d'attribuer une subvention à l'association « Foyer des Israélites Réfugiés », dite F.I.R., pour l'aider à financer des travaux dans l'EHPAD qu'elle gère au 5 rue de Varize dans le 16^e arrondissement.

Elle ajoute que cette association a été créée en 1944 pour venir en aide aux Israélite réfugiés en France et que depuis, elle accueille des personnes de confessions différentes, de toutes confessions, qui se trouvent dans une situation globale défavorable et qui ont vraiment besoin d'une grande aide.

M^{me} DORVALD ajoute que l'association s'est engagée à effectuer les travaux pour rénover l'établissement qui se trouve rue de Varize et qui accueille 37 lits, sachant que ces travaux ont notamment pour objet de répondre aux contraintes grandissantes pour les personnes qui se trouvent en état de dépendance.

Elle annonce qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer une convention avec l'association, afin de lui attribuer une subvention de 555 000 euros.

Aux yeux de M^{me} DORVALD, l'on ne peut qu'être favorable à cette délibération et elle invite donc le Conseil d'arrondissement à voter celle-ci favorablement.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASES 317 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI annonce que suivent quelques délibérations fort intéressantes, exigeant toute l'attention des conseillers d'arrondissement : si tant est qu'ils ont encore besoin de preuves que M^{me} HIDALGO et la Mairie de Paris n'aiment pas la municipalité du 16^e, ces quelques délibérations en constituent quand même des exemples « hallucinants ». Elle remercie donc M. SAUVAGE d'être aussi clair que possible, non seulement dans la présentation des délibérations, mais également dans la présentation des vœux que l'exécutif municipal souhaite émettre après chacune d'entre elles.

➤ 2019 DLH 178 Réalisation dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

➤ V162019199 Vœu relatif au conventionnement de deux logements sociaux au 61 bis avenue Mozart (16°)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération et du vœu l'accompagnant.

M. SAUVAGE annonce que cette première délibération concerne deux logements situés au 61 bis avenue Mozart.

Il précise qu'il s'agit à nouveau de cette politique de la Ville de Paris consistant à préempter des appartements, occupés souvent, dans des immeubles, ce qui n'est d'ailleurs pas facile à gérer dans la mesure où AXIMO doit courir à droite et à gauche pour gérer ces baux isolés.

En l'occurrence, cela est déjà fait, puisque la Ville a préempté ces deux appartements, mais M. SAUVAGE précise que l'on constate que de nouveau, s'il est proposé de faire un PLAI et un PLUS, ce programme ne comporte pas de PLS.

M. SAUVAGE ajoute que le même principe va se retrouver dans toutes les autres délibérations, et que cela rentre dans ce souci de la Ville de Paris de ne pas loger de catégories intermédiaires dans le 16^e arrondissement.

Pour cette raison, d'une part, il est proposé de voter contre cette délibération et, d'autre part, la majorité municipale propose un vœu demandant que ces logements soient conventionnés en PLS.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions.

Elle donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL rappelle que ce n'est pas la première fois que le Conseil d'arrondissement a cette discussion. A ses yeux, l'on sait que le 16^e arrondissement n'a pas suffisamment de logements sociaux. Il précise

qu'il regardait d'ailleurs, en annexe, le dossier que les élus avaient eu au moment du PLU, et il trouve amusant de constater que la légende dit que la zone avec des petits pointillés est la zone qui est en déficit de logement social. Or l'ensemble du 16^e arrondissement est couvert de ces petits pointillés, donc en déficit de logements sociaux. Selon lui, il s'agit d'une difficulté à laquelle il faut, au contraire, remédier, même si le foncier dans le 16^e rend les choses compliquées. Il précise cependant que le 16^e arrondissement n'est pas un des arrondissements les plus chers de Paris et qu'il est un arrondissement où malheureusement, lorsqu'il existe des projets, beaucoup de recours sont faits, et de nombreuses difficultés viennent s'ajouter.

Il ne s'agit là que de deux appartements, et d'autres projets, en tout cas de rénovation, vont être évoqués ensuite, mais aux yeux de M. WEILL, il faut plutôt se réjouir lorsqu'il est possible d'augmenter le nombre de logements sociaux.

Il confirme également qu'il serait souhaitable d'avoir des logements disponibles pour les catégories intermédiaires. En effet, M. WEILL pense que tous sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas suffisamment de PLS: il confirme que tous souhaiteraient que davantage de logement soient disponibles pour les classes intermédiaires, parce qu'aujourd'hui, le privé n'offre plus suffisamment de possibilités de logements à des prix abordables à ces catégories. Il estime que l'encadrement des loyers est un des outils qui doit permettre de donner davantage d'accès à ces logements, de la même façon que ce qu'a mis en œuvre la Ville de Paris, qui permet de séparer la partie « foncier » de la partie « logements » pour l'acquisition de logements, doit aussi permettre aux classes moyennes de rester à Paris.

A ses yeux, la Ville de Paris est consciente de ce problème et fait beaucoup d'efforts dans ce sens.

Selon M. WEILL c'est bien parce qu'il n'existe pas suffisamment de logements sociaux dans le 16^e arrondissement que l'on se trouve en difficulté, puisque les logements sociaux n'y étant pas suffisamment nombreux, une priorité est donnée à ceux qui sont le plus en difficulté, ce qui peut se comprendre.

M. WEILL estime donc qu'il serait souhaitable que l'on augmente le nombre de logements sociaux dans le 16^e arrondissement, pour pouvoir offrir davantage de PLS dans le 16^e arrondissement : il précise que son groupe sera tout à fait d'accord pour le faire, et il ajoute que si la majorité municipale souhaite que son groupe participe à la Commission Logements pour pouvoir aussi s'occuper de ces attributions pour la part qui est réservée à la Mairie, il est tout à fait partant pour le faire, comme il le répète depuis le début de la mandature.

M^{me} GIAZZI souhaite, afin que ce soit « gravé dans le marbre » dans le procès-verbal, rectifier une contre-vérité que M. WEILL adore répéter en boucle, de même que le fait la Maire de Paris : M^{me} GIAZZI rappelle que la Loi SRU oblige à avoir 20 % de logements sociaux par commune, c'est-à-dire dans la Ville de Paris, et non pas par arrondissement, ce qui sort de la tête de la Maire de Paris, et manifestement de celle de M. WEILL. Or le pourcentage de logements sociaux sur l'ensemble de Paris est aujourd'hui de 22 % ou 23 %, et la Ville de Paris est donc au-dessus de ce que la loi lui impose.

M^{me} GIAZZI ajoute que si, dans le 16^e arrondissement, ce pourcentage n'est pas de 20 %, la raison en est que dans l'Est de Paris, les prédécesseurs de M^{me} HIDALGO avaient remis beaucoup de logement social là où, effectivement, il y en avait besoin.

Elle demande donc à M. WEILL d'arrêter de dire qu'il n'y a pas assez de logements sociaux dans le 16^e, puisque rien ne demande que par arrondissement, l'on soit conforme à la loi SRU, bien au contraire : c'est la Ville de Paris qui doit être conforme par rapport à cet aspect.

M^{me} GIAZZI formule le souhait que M. WEILL conserve bien ces propos en tête, car elle peut imaginer que, dans les prochains mois, il ressortira cette phrase : il s'agit d'un élément très important, selon elle.

Par ailleurs, elle souhaite qu'il soit noté que M. WEILL est enfin, pour la première fois, d'accord avec le fait qu'il faudrait davantage de logements intermédiaires. Elle espère qu'il pourra donc influencer M^{me} HIDALGO à ce sujet, parce qu'à chaque fois que la Mairie du 16^e en demande ou en propose – elle fait remarquer que dans les délibérations qui suivent, le 16^e redemande encore des logements intermédiaires - à chaque fois, le 16^e a une fin de non-recevoir, parce que d'après M^{me} HIDALGO, il existe dans le 16^e arrondissement plus de cas de personnes très démunies que de familles ayant besoin de logements intermédiaires. M^{me} GIAZZI souligne qu'il s'agit là d'une contre-vérité et ajoute qu'elle invite à chaque fois M^{me} HIDALGO à venir dans le 16^e arrondissement, mais que manifestement, elle ne souhaite pas venir, sauf pour le tournoi de Roland Garros.

M^{me} GIAZZI donne ensuite la parole à M^{me} BUCAILLE.

<u>M^{me} BUCAILLE</u> souhaite ajouter un élément. Elle confirme qu'il est très important de pouvoir accueillir dans le 16^e arrondissement certaines catégories ou classes intermédiaires, et elle souhaite également rapporter un échange que certains ont eu le samedi précédent, à Auteuil, avec les médecins de Sainte-Périne, qui étaient là de façon tout à fait exceptionnelle et qui sont sortis de l'hôpital pour défendre les infirmières qui sont en grande difficulté.

Elle confirme que ce sujet des logements est un vrai sujet et que le fait de pouvoir, à un moment, offrir un certain type de logement à des infirmières qui travaillent à Sainte-Périne pourrait en tout cas aider celles-ci.

M^{me} BUCAILLE confirme que ce sujet est revenu plusieurs fois dans le cadre des échanges avec les médecins, et que les uns et les autres ont regretté que, notamment dans le 16^e arrondissement, on ne donne pas les moyens pour accueillir ce type de personnels, qui sont obligés, en plus des conditions très difficiles de salaires qui sont les leurs, d'avoir des temps de transport importants.

M^{me} BUCAILLE souligne donc l'importance de ce sujet et maintient que l'on ne peut que regretter de ne pas permettre à des infirmières, et à d'autres professions d'ailleurs, de travailler dans des conditions moins difficiles que celles qui sont les leurs aujourd'hui.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. SAUVAGE.

<u>M. SAUVAGE</u> avoue que M. WEILL le surprend toujours, puisqu'il dit vouloir davantage de PLS, alors qu'aucun PLS n'est proposé, pour le moment.

Par ailleurs, pour rebondir sur les propos de M^{me} BUCAILLE qui dit qu'il n'est pas possible de loger les infirmières dans ce système, M. SAUVAGE fait en effet remarquer que dès qu'un célibataire gagne plus de 2 200 euros par mois, il ne peut plus se loger dans le cadre de ce système, puisqu'il manque des PLS. Il ajoute qu'un couple d'infirmiers et d'infirmières, qui gagne plus de 3 200 euros par mois ne peut pas non plus être logé, sauf en PLS.

Aussi, M. SAUVAGE veut-il bien entendre que M. WEILL et son groupe sont favorables aux PLS, mais il demande alors pour quelle raison ceux-ci n'en prévoient-ils aucun. Il attend la réponse de M. WEILL à ce sujet : M. SAUVAGE trouve qu'il est beau que M. WEILL se dise favorable aux PLS, mais fait remarquer que cela est nouveau.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL souhaite d'abord répondre à ceux qui disent que l'on n'a pas besoin de logements sociaux dans le 16^e, auxquels il rappelle qu'il existe 3 500 dossiers en attente dans le 16^e arrondissement.

M. SAUVAGE rappelle que le PLS est bien du logement social.

<u>M. WEILL</u> se dit d'accord : il a répondu sur ce point en disant que, dans la mesure où il n'existe pas suffisamment de logements sociaux dans le 16^e arrondissement, la Ville est obligée d'accorder des logements à ceux étant le plus en difficulté.

Par ailleurs, M. WEILL souhaite aussi répondre sur le sujet de Sainte-Périne, parce que ce qu'il a entendu lui a paru intéressant et un peu « fort ». Il rappelle que quelques années auparavant, l'AP-HP avait demandé à la Ville de Paris de construire des logements, et notamment des logements au sein de Sainte-Périne, non pas dans le parc, mais sur le terrain qui appartenait à l'AP-HP. Or il rappelle que les Verts et la majorité municipale du 16^e, à l'époque, s'étaient opposés à ce projet, allant jusqu'à faire des manifestations dans le parc en expliquant aux riverains que l'on allait prendre sur le terrain du parc actuel pour construire des logements sociaux. Il rappelle qu'en conséquence, ce projet n'a pas été fait et que les infirmières n'ont pas pu être logées.

M. WEILL en conclut que, concernant le sort des infirmières de Sainte-Périne, tous sont d'accord, et qu'il lui semble que son groupe est même plus d'accord que celui de M^{me} GIAZZI.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. AURIACOMBE la remercie. Il souhaite d'abord remercier M. WEILL qui fait remarquer que le nombre de demandes de logements sociaux dans le 16^e arrondissement et dans Paris a explosé : il est bien de se rendre compte que M. WEILL et son groupe n'ont absolument pas répondu à cette demande qui n'a fait qu'exploser. Il souhaite également souligner qu'effectivement, tous autour de la table sont d'accord sur le fait qu'il existe un manque de PLS et que la Ville propose un projet sans PLS. Selon M. AURIACOMBE, il faut reconnaître que cela est assez extravagant.

M^{me} GIAZZI ajoute que tel est également le cas des autres projets qui vont être présentés ensuite.

M. AURIACOMBE confirme.

Concernant ce qu'a dit Madame la Maire s'agissant de la loi SRU, propos qu'il partage, il pense qu'il serait presque possible de rajouter que dans Paris, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs, le PLS est effectivement du logement social. M. AURIACOMBE confirme qu'en effet, les gens de la classe moyenne n'ont pas les moyens de se loger dans Paris. Aussi, ce qui ne serait pas vrai dans une ville de province est vrai à Paris : à Paris, le PLS est vraiment du logement social. Or, il ne semble pas à M. AURIACOMBE que vouloir imposer à tout prix du logement encore plus social aille dans le sens de la cohésion sociale. Il annonce donc que son groupe s'abstiendra sur cette délibération, mais votera les vœux proposés par M^{me} GIAZZI.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

<u>M. WEILL</u> souhaite corriger un chiffre donné par M^{me} GIAZZI, qui a dit que le pourcentage de logements sociaux à Paris était de 23 %, et que donc, la Ville allait plus loin que ce qui était imposé par la loi, alors que depuis 2013, la loi impose 25 % de logements sociaux par commune, ce qui signifie que la Ville de Paris est en retard.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> fait remarquer que les préemptions de ces appartements ont déjà été effectuées et que ces appartements ont déjà été achetés. Aussi, voter contre cette délibération pourrait être entendu comme étant contre le logement social en général. Telle est la raison pour laquelle son groupe s'abstient, mais ne vote pas contre cette délibération.

Par ailleurs, pour confirmer ce que vient de dire M. AURIACOMBE, il remarque que ce projet concerne, globalement sur Paris, un sujet de 20 logements préemptés. Sur les 20 logements, dix se trouvent en PLAI, le niveau le plus bas, huit en PLUS, le niveau intermédiaire et seulement deux en PLS. Or, aux yeux de M. LAURET une politique équilibrée, qui a d'ailleurs déjà été menée, consisterait plutôt à faire

un tiers, un tiers et un tiers, y compris en essayant de jouer sur les différents arrondissements. En effet, la difficulté rencontrée dans le 16^e est l'inverse dans les arrondissements de l'Est parisien, où il existe une concentration très forte de logements sociaux et des difficultés liées aux conditions sociales des habitants. Il s'y trouve 30 à 40% de logements sociaux et donc, à l'inverse, la Mairie essaye d'intégrer un peu plus de PLS sur ces arrondissements-là.

M. LAURET annonce donc que son groupe s'abstiendra sur cette délibération, parce que cette politique n'est pas suffisamment équilibrée, et que contrairement à ce qui se faisait avant, l'adjoint communiste de la Maire de Paris fait essentiellement 80 % de PLAI, ce qui constitue une erreur par rapport aux besoins des Parisiens.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ LECOUTURIER la remercie. Elle se dit d'accord sur la question des PLS : tout le monde est d'accord pour dire qu'il n'en existe pas assez.

Cependant, elle souhaite parler d'un type de logement qui est complètement oublié, à savoir le logement étudiant. Elle fait remarquer qu'il se trouve dans le 16^e arrondissement beaucoup d'étudiants, qui souffrent également du manque de logements. Or sachant que de plus en plus d'études sortent sur la précarité du logement étudiant, qui est donc connue, M^{me} LECOUTURIER se pose la question de savoir pourquoi la Ville de Paris n'encourage-t-elle pas plus le logement étudiant.

En l'occurrence, ce sont des petites surfaces qu'il serait possible de proposer à des étudiants, et pas forcément à des personnes qui viennent de conditions extrêmement fragiles. Il s'agit donc d'une suggestion que M^{me} LECOUTURIER fait à la Ville de Paris, afin qu'il existe un quota plus important de logements pour les étudiants.

M^{me} GIAZZI souhaite rebondir sur ces propos de M^{me} LECOUTURIER. Elle confirme à M. LAURET qu'il est demandé au Conseil de voter défavorablement cette délibération, pour une simple raison. Si la majorité municipale sait que ces logements sont déjà préemptés, c'est bien la méthodologie utilisée qu'elle refuse. En effet, préempter deux logements dans un ensemble d'immeubles où tous les appartements relèvent du secteur privé n'a aucun sens, si ce n'est celui de détruire la cohésion de certains immeubles. Elle confirme qu'il serait peut-être une bonne idée d'y installer des étudiants. Voilà pourquoi la majorité municipale propose ce vœu, et ce même si les appartements ont déjà été préemptés, au moins pour y installer du logement intermédiaire.

Elle donne ensuite la parole à M. HELARD.

<u>M. HELARD</u> souhaite faire remarquer à M. WEILL, en complément à ce qu'ont très bien dit M. AURIACOMBE et M. LAURET, que ce n'est pas avec la politique menée par M. BROSSAT et M^{me} HIDALGO qu'il sera possible d'endiguer la fuite des familles, alors que Paris perd chaque année 12 000 habitants, principalement issus des classes moyennes.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BROS-KHOURY.

<u>M^{me} BROS-KHOURY</u> rappelle qu'il arrive aussi que des organismes HLM, alors que l'accent est mis sur ces types de logements, refusent des personnes, au motif que ces personnes sont trop pauvres. Personnellement, elle trouve cela extrêmement choquant, sachant que les personnes qui sont attendues dans ces logements sociaux, sont des personnes qui sont vraiment en difficulté. Elle précise que ce sont des cas qui se sont produits récemment.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'interventions complémentaires, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DLH 178 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 voix pour, 5 abstentions)

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu proposé par l'exécutif d'arrondissement.

Le vœu V162019199 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 voix contre)

- > 2019 DLH 318 Réalisation au 1, rue Charles Tellier (16^e) d'un programme de rénovation de 22 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.
 - V162019202 Vœu relatif au régime de conventionnement de logements sociaux au 1, rue Charles Tellier (16^e)
- M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération et de ce vœu.

M. SAUVAGE indique que ce programme concerne un immeuble rue Charles Tellier ayant été confié à ELOGIE SIEMP, où il est envisagé un programme de rénovation. Il rappelle que l'on parle de ce projet depuis une quinzaine d'année, sachant que ce programme vise à une amélioration sensible des charges liées à l'énergie et à un certain nombre de travaux dans les logements.

Or M. SAUVAGE trouve dommage que la Ville de Paris n'ait pas profité de ces travaux à réaliser pour revoir la manière dont elle conventionnait cet immeuble, et pour assumer cette mixité sociale réclamée par le 16^e arrondissement. Il s'agit, en effet, de logements PLAI.

Il propose donc de voter d'une part pour la délibération et d'autre part d'adopter le vœu qui l'accompagne, demandant qu'à l'occasion de ces travaux, la Ville de Paris en profite pour mettre dans cet immeuble des logements PLI, voire PLS.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions : elle donne la parole à M. WEILL.

<u>M. WEILL</u> fait remarquer qu'en l'occurrence, la Ville fait une rénovation, ce qui est positif, et que l'on ne réattribue pas des logements à l'occasion d'une rénovation. Il constate que l'exécutif d'arrondissement se sert de cette opération pour afficher cette volonté, alors que, selon lui, cela n'a rien à voir.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DLH 318 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu proposé par l'exécutif municipal.

Le vœu V162019202 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (1 abstention)

2019 DLH 374 Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP – Bail emphytéotique – Réalisation dans les 15^e et 16^e arrondissements d'un programme de 584 logements sociaux

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

➤ V162019200 Vœu relatif au conventionnement de 316 logements sociaux au 82-92, boulevard Murat (16e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération et du vœu l'accompagnant.

M. SAUVAGE fait remarquer qu'il s'agit d'un programme d'une autre ampleur, concernant un ensemble immobilier de 316 logements situé boulevard Murat, qui avait été confié à la SGIM, maintenant à ELOGIE SIEMP. Or la Ville de Paris envisage de conventionner ces logements et d'y réaliser des travaux.

M. SAUVAGE rappelle qu'à l'heure actuelle ces logements sont occupés avec des loyers équivalents à ceux des logements sociaux, donc par des gens qui, souvent, ont des ressources qui relèvent des plafonds des logements sociaux. Or la Ville de Paris envisage d'y conventionner 190 logements en PLAI et 126 logements en PLUS, sachant que lorsque l'on fait des logements PLUS, 30 % de ceux-ci reviennent à des gens qui sont en PLAI, ce qui signifie qu'au total, sur les 316 logements, 228 logements reviendront à des gens qui sont en PLAI et 88 logements reviendront à des gens en PLUS.

Il pointe le fait qu'aucun logement PLS n'est prévu dans cet ensemble.

- M. SAUVAGE constate que ce conventionnement ne crée aucun logement social, puisque ces logements sont actuellement occupés par des locataires, que cela va conduire à une absence totale de mixité et donc à une accentuation de cette absence, et que cela va conduire également à des surloyers, voire à demander à certains locataires actuels de partir de leurs logements, ce qu'il ne faut pas oublier.
- M. SAUVAGE revient d'ailleurs sur les chiffres évoqués précédemment, qu'il juge importants : ne pourront donc pas se loger dans cet ensemble un célibataire gagnant plus de 2 250 euros par mois, ou un couple gagnant plus de 3 374 euros par mois. En effet, il estime qu'il faut avoir ces chiffres en tête lorsque l'on parle de conventionnement en PLAI et en PLUS.

Par ailleurs, sachant que M. WEILL soulignait le nombre de demandes de logements dans le 16^e arrondissement, il tient à rappeler que la Ville de Paris ne prend absolument pas en compte le fait qu'il existe des demandes de logements de la part de personnes dans le 16^e pour les loger dans le 16^e arrondissement, ce qui constitue un vrai problème, aux yeux de M. SAUVAGE.

Il demande donc au Conseil d'arrondissement de voter contre cette délibération et, ajoute qu'un vœu est proposé demandant que ce conventionnement prévoit des logements PLS. Il constate que M. LAURET a évoqué la possibilité de faire un tiers, un tiers et un tiers, et M. SAUVAGE pense qu'effectivement, il serait bien d'y parvenir. Cela permettrait en tout cas de sécuriser un certain nombre de locataires qui habitent dans ces logements, qui vont soit devoir partir, soit payer des surloyers. Voilà ce à quoi va conduire, selon M. SAUVAGE, la politique de M. BROSSAT: dans la mesure où ce monsieur ne veut pas qu'il existe des PLS dans le 16^e arrondissement, cela va conduire à faire partir des locataires du 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> souhaite préciser la position de son groupe, par rapport à un autre argument, celui du coût de la réalisation de logements sociaux par conventionnement.

Il rappelle que la Mairie de Paris a fait le choix de conventionner un certain nombre de logements qui étaient des logements qui correspondaient *grosso modo* à des PLS, puisque ce sont des loyers situés entre 12 et 16 ou 18 euros du mètre carré, donc à peu près la moitié, ou un peu plus de la moitié du prix du marché.

Or, M. LAURET remarque dans la délibération que cette opération coûte 48 millions d'euros à la Ville et 29 millions d'euros aux bailleurs sociaux, qui doivent payer un loyer capitalisé, et qui réduisent donc leur capacité d'investissement et d'endettement pour créer du logement social en construction.

Ainsi, M. LAURET remarque que l'on créé donc du logement social qui existait déjà, qui était du logement intermédiaire, et que l'on met en difficulté la Ville sur le plan financier : cela est vrai depuis le début de la mandature, et cela pouvait être fait durant une partie de la mandature.

Il rappelle que le rapport d'orientations budgétaires a été débattu et que le Conseil de Paris va débattre au mois de décembre du budget 2020, sachant que l'endettement de la Ville a augmenté de 57 %, passant de 3,9 milliards d'euros, à 6,140 milliards d'euros de dettes au 31 décembre 2020. M. LAURET pointe le fait qu'une bonne partie de cet endettement supplémentaire est liée à cette politique de conventionnement qui fait semblant de créer du logement social. Ceux, qui étaient auparavant des logements intermédiaires, porteront l'étiquette « logement social », mais il n'y aura pas un seul logement de plus.

Selon M. LAURET il faut maintenant arrêter les bêtises, car cela relève d'une mauvaise gestion pour la Ville et pour les Parisiens.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

<u>M^{me} LECOUTURIER</u> précise, avec toute l'affection et tout le respect qu'elle a pour M. LAURET, que pour les conseillers d'arrondissement qui assistent à ce Conseil depuis six ans maintenant, il est assez exceptionnel de l'entendre s'exprimer ainsi aujourd'hui, tout en sachant que tout le monde peut changer d'avis et que cela est très bien.

M. LAURET rappelle qu'il a toujours été critique vis-à-vis du conventionnement.

M^{me} LECOUTURIER remercie également M. SAUVAGE de cet exposé extrêmement clair. Elle souhaite ajouter qu'elle trouve cette course aux chiffres ridicule, puisqu'il ne s'agit pas de faire du logement social pour dire qu'on a fait du logement social et d'annoncer comme un trophée, à la Mairie de Paris, que l'on a fait 300 logements sociaux. Elle pense qu'il s'agit d'une mauvaise politique, notamment dans une partie de l'arrondissement qui est déjà très nourrie en logements sociaux, puisque le Sud de l'arrondissement commence à souffrir vraiment de cette accumulation de logements sociaux.

M^{me} LECOUTURIER annonce donc qu'elle votera contre cette délibération, non pas contre le logement social, mais contre l'esprit qui sous-tend cette délibération.

M^{me} GIAZZI donne ensuite la parole à M. WEILL.

M. WEILL croit que tous sont d'accord concernant le PLS, mais il rappelle qu'il a expliqué pourquoi le 16^e arrondissement avait besoin de logements sociaux. Par ailleurs, quant à cette décision de conventionner pour pérenniser le logement social dans l'arrondissement et quant au fait que la Ville de Paris s'en occupe directement, il estime qu'il s'agit d'une position tout à fait défendable. En revanche, Il ne peut pas accepter que l'on dise que l'on va mettre à la porte les actuels locataires pour en mettre d'autres à la place, puisqu'il pense que ce n'est absolument pas ce qui est prévu et qu'il ne faut pas affoler les gens, puisque cela est faux.

M. SAUVAGE se dit désolé de rappeler que la Ville de Paris s'est fait rappeler à l'ordre à ce sujet, puisqu'elle doit appliquer des surloyers et que dès lors que l'on dépasse 200 %, elle doit imposer aux gens de partir. Quoi qu'en dise M. WEILL, il s'agit de la loi, et la Ville de Paris applique la loi : elle va donc demander aux bailleurs sociaux de l'appliquer. Ainsi, il demande à M. WEILL de ne pas faire croire que ce que la Ville de Paris est en train de faire sur des logements qui ont déjà été conventionnés ne va pas être fait sur ceux qui vont être bientôt conventionnés. Selon M. SAUVAGE, la Ville de Paris sera obligée de le faire et il invite donc M. WEILL à ne pas dire le contraire, puisqu'il s'agit de la loi.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'interventions complémentaires, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DLH 374 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 voix pour)

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu proposé par l'exécutif municipal.

Le vœu V162019200 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 votes contre)

2019 DLH 402 Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant à l'amélioration du parc de logements situé dans le 16^e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

➤ V162019201 Vœu relatif au régime de conventionnement de logements sociaux au 116-118, rue de Michel-Ange et au 109, boulevard Murat (16^e)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération et du vœu l'accompagnant.

M. SAUVAGE explique que cette dernière délibération propose, dans le cadre du dispositif « Réparer et embellir » mis en place par la Ville de Paris, d'affecter une subvention de 40 000 euros dans le cadre de travaux à réaliser sur l'ensemble d'immeubles situé rue Michel-Ange et Boulevard Murat. Ces travaux d'un montant de 80 000 euros portent sur la création d'un local vélos/poussettes et la réfection des parties communes, notamment au niveau du hall.

Selon M. SAUVAGE, le Conseil peut voter favorablement cette délibération, avec le même vœu proposé, sachant que la question se pose de savoir pour quelle raison ce type de travaux, qui, jusqu'à présent, étaient plutôt financés directement par les bailleurs sociaux, transitent maintenant par la Ville de Paris. Il pense que M. GABORIAU sera peut-être en mesure de fournir une explication à ce sujet.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU la remercie. Il confirme que cela est assez étonnant. En effet, est présentée aujourd'hui une délibération dans laquelle la Ville va subventionner cette opération à hauteur de 40 000 euros. Certes, cette somme est modeste par rapport aux sommes allouées généralement aux travaux, mais le principe-même pose question, puisque l'on va subventionner le bailleur social ELOGIE-SIEMP, alors que depuis trois ans, la Ville ponctionne des loyers dits « capitalisés » à hauteur d'1,2 milliard, ce qui fait que la dette aujourd'hui est de quelque 6 milliards d'euros, et non pas de 7,5 milliards d'euros comme il l'avait annoncé dans la déclaration d'orientations budgétaires. Ainsi, M. GABORIAU constate que, d'un côté, on ponctionne 1,2 milliard et d'un autre côté, on va donner des subventions pour la réalisation de travaux dans les parties communes que, normalement, les bailleurs sociaux doivent faire eux-mêmes.

Certes, la question n'est pas celle du montant, mais M. GABORIAU se dit heureux d'intervenir pour souligner le caractère étonnant de ce système, consistant à prendre d'un côté et à redonner de l'autre, personne ne se rendant ainsi compte de quoi que ce soit.

M^{me} GIAZZI en conclut qu'il s'agit d'une habitude d'expert-comptable et donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> explique à M. GABORIAU que ce fonctionnement relève de la communication [Rires]. Il confirme que l'on ponctionne d'un côté par les loyers capitalisés, puis que l'on remet 10 millions sur le milliard, pour dire que l'on s'occupe bien des logements sociaux. Toutefois, M LAURET précise que son

groupe est d'accord pour la réalisation de ces travaux et qu'il votera donc favorablement cette délibération.

M. GABORIAU indique que son groupe est également d'accord pour faire ces travaux et qu'il aurait dû commencer par le préciser.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres interventions et donne la parole à M. ALPHAND.

<u>M. ALPHAND</u> la remercie et constate donc que vient d'être présentée au Conseil une séquence de quatre projets de délibérations, séquence qui lui paraît particulièrement emblématique.

Ce soir, il souhaite faire part au Conseil de sa profonde préoccupation, car le Sud du 16^e arrondissement est en train de sombrer. Or à quelques encablures de la fin du mandat actuel, M. ALPHAND considère qu'il s'agit d'un triste constat et qu'ils sont collectivement en situation d'échec : la majorité municipale, qui n'a pas su se faire entendre face à un Maire de Paris « autiste » de ce point de vue-là, et le Maire de Paris qui, avec une politique à marche forcée et une volonté d'affichage, veut prendre une revanche sur l'Ouest de Paris et en particulièrement le 16^e arrondissement.

Il se dit préoccupé, parce qu'il entend les familles et les habitants de la Porte de Saint Cloud : il les entend manifester leur détresse.

Quand, à l'école Murat, dont il beaucoup été question au sein de ce Conseil d'arrondissement, l'on sait que plus de 50 langues sont parlées, et qu'on a laissé tomber cette école, sans lui donner les moyens d'accompagner ces enfants et les familles, et quand on sait que la question de la sécurité, que connaît bien M. Gérard GACHET, connaît une dégradation alarmante depuis des mois et des mois, M. ALPHAND estime que l'on peut dire que le 16^e arrondissement, dans sa partie Sud, est en train de changer, et que le Sud de l'arrondissement n'est plus le 16^e : aux yeux de M. ALPHAND, il faudra probablement un sursaut lors de la prochaine mandature.

M^{me} GIAZZI répond que ces propos n'engagent que M. ALPHAND, sachant que pour elle, le Sud de l'arrondissement est toujours le 16^e arrondissement et fait d'ailleurs partie des quartiers du 16^e sur lesquels l'équipe municipale mettra toutes ses forces dans la prochaine mandature.

En l'absence de questions ou d'interventions complémentaires, M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DLH 402 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI met ensuite aux voix le vœu proposé par l'exécutif municipal.

Le vœu V162019201 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement (2 votes contre).

▶ V162019195 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque ou à la dénomination d'un espace public du 16^e arrondissement à la mémoire de Georges LOINGER

M. Thierry MARTIN rapporteur

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. MARTIN pour la présentation de ce vœu.

M. MARTIN souhaite associer à ce vœu le Comité d'entente des anciens combattants et des victimes de guerre du 16^e arrondissement, parce que Georges LOINGER, qui était un habitant du 16^e arrondissement et qui y est décédé à 108 ans, était quasiment toujours présent aux cérémonies patriotiques du 16^e arrondissement.

Pour ceux qui ne le connaissent pas, M. MARTIN rappelle que Georges LOINGER était un membre actif, dès la première heure, de la résistance, en accueillant de jeunes réfugiés juifs d'Allemagne, avant même le déclenchement de la Seconde guerre mondiale. Il fut mobilisé en 1939, fut fait prisonnier, s'évada, et créa en zone libre, ce qui est assez extraordinaire, des colonies de vacances – M. MARTIN précise qu'il s'agissait de fausses colonies de vacances – et une filière d'hébergement et de passage d'enfants juifs en direction de la Suisse, contribuant à sauver au moins 350 enfants.

- M. MARTIN ajoute que Georges LOINGER a poursuivi son action après la Seconde guerre mondiale, en facilitant le passage de rescapés du nazisme vers la Palestine sous mandat britannique, et joua un rôle actif dans la tentative de l'Exodus.
- M. MARTIN précise que Georges LOINGER a vécu dans le 16^e arrondissement, au 16, rue du Ranelagh où il est d'ailleurs décédé, et s'inscrit donc pleinement dans l'histoire du 16^e arrondissement.

Il annonce donc que sur proposition de M^{me} Danièle GIAZZI, le Conseil émet le vœu, soit qu'une plaque commémorative en la mémoire de Georges LOINGER soit apposée sur la façade de son immeuble rue du Ranelagh, soit qu'un espace ou un lieu public du 16^e arrondissement soit dénommé en son hommage.

Il ajoute qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement de bien vouloir en délibérer.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. AURIACOMBE.

<u>M. AURIACOMBE</u> précise, pour s'être occupé des Anciens combattants durant la précédente mandature pendant six ans avec son ami Alain BELISSA, Président de l'Entente, que son groupe votera évidemment ce vœu. Il confirme que Georges LOINGER représente beaucoup de choses, pour de nombreux anciens combattants et pour toutes les personnes ayant œuvré en leur faveur. M. AURIACOMBE ajoute que son groupe ne peut que remercier Madame le Maire de proposer ce vœu, qu'il votera avec plaisir.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur ce vœu.

Le vœu V162019195 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 162019176 Choix de la gestion par délégation de service public pour le centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint-Didier dans le 16^e arrondissement

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique que cette délibération concerne le choix de la gestion par délégation de service public pour le centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint-Didier.

Elle précise que le centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Mesnil Saint-Didier sont actuellement gérés dans le cadre d'une DSP qui arrive à échéance le 31 août 2021.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que ce mode de gestion a donné toute satisfaction et paraît le plus adapté, et qu'il est donc proposé de le reconduire et d'autoriser la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement au-delà du 31 août 2021.

M^{me} BADAT-KARAM propose au Conseil d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

<u>M^{me} GIAZZI</u> la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 162019176 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 2019 DASCO 114 Caisse des écoles – Projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM précise qu'il s'agit là d'un projet de règlement intérieur harmonisé de la restauration scolaire, et que cette délibération propose au Conseil d'arrondissement d'approuver la rédaction d'un règlement intérieur harmonisé et sécurisé sur le plan juridique pour les 20 Caisses des écoles. Les dispositions obligatoires concernent les inscriptions, la tarification, les absences déductibles, la facturation et le paiement.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute qu'il Il s'agit d'une bonne mesure. Elle rappelle que la Maire de Paris avait été très prompte à harmoniser la grille tarifaire, d'ailleurs contre l'avis du Conseil d'arrondissement du 16^e qui n'avait pas approuvé cette décision.

La Ville de Paris a beaucoup tardé à mettre en œuvre ce règlement intérieur, mais M^{me} BADAT-KARAM confirme que cela est maintenant chose faite et que cela permettra de répondre de manière harmonisée aux nombreux usagers, qui se plaignent régulièrement des modalités inhérentes à la restauration, notamment concernant les tarifs.

M^{me} BADAT-KARAM propose donc de voter favorablement cette délibération pour la rédaction de ce règlement intérieur.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASCO 114 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ 2019 DASCO 139 Caisse des écoles (16^e) – Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 et Subvention 2020 (3 168 101 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM précise que cette délibération concerne la subvention annuelle pour 2020, pour la restauration scolaire, périscolaire, et extrascolaire, et l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour la période 2018-2020.

Elle explique que la Ville de Paris propose un montant de 3 168 101 euros, en baisse de 185 310 euros par rapport à l'année précédente, alors que le volume de repas servis par la Caisse des écoles du 16^e a augmenté de 2 %. M^{me} BADAT-KARAM précise qu'il ne s'agit évidemment pas du montant demandé initialement, mais que la Ville de Paris, de manière arbitraire et sans aucun élément factuel, impose cette baisse de 185 310 euros, en sachant que cette baisse aura des conséquences importantes, puisque la Caisse des écoles du 16^e ne se contente pas de servir des repas, mais propose également des actions éducatives, sociales, des arts du cirque, des animations dans le cadre de la Semaine du Goût et qu'elle offre également des livres et des jouets aux enfants les moins favorisés, notamment par le biais des assistantes sociales.

M^{me} BADAT-KARAM constate donc qu'encore une fois, le 16^e arrondissement, pour des raisons qu'il ignore, sera pénalisé, et elle demande à M. WEILL d'expliquer pour quelle raison cette subvention estelle amputée de 185 000 euros, alors que le volume des repas servis augmente de 2 %.

Elle ajoute que le Conseil votera favorablement cette subvention, tout en s'étonnant, comme tous les ans, mais cette année, avec une résonance particulière, de la baisse substantielle de cette subvention.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. LAURET.

M. LAURET s'enquiert du montant total du budget de la Caisse des écoles et du résultat prévisionnel de l'année 2019.

M^{me} BADAT-KARAM répond qu'elle ne connaît pas le montant exact du budget de la Caisse des écoles du 16^e, mais assure que celle-ci a une bonne gestion « de père de famille », et notamment, ce qui demande beaucoup de temps aux services, une gestion très pointilleuse des impayés. En effet, dans les caisses des écoles de beaucoup d'arrondissements, le budget est grevé par les impayés. Or M^{me} BADAT-KAYAM constate que cette subvention n'en tient pas compte. La Caisse des écoles du 16^e, lutte contre les impayés, grâce à une très bonne gestion avec les directeurs et les directrices, et avec les parents : le budget de la Caisse des écoles du 16^e est ainsi équilibré, grâce à cette bonne gestion, mais aux yeux de M^{me} BADAT-KARAM, ce n'est pas parce que le budget de la Caisse des écoles du 16^e est équilibré qu'il faut amputer sa subvention, car cela revient sinon à une prime à la mauvaise gestion, dans la mesure où les autres caisses des écoles, qui, elles, sont en déficit, ont des augmentations de budget.

M^{me} BADAT-KARAM estime que l'équation est simple : il existe une augmentation de 2 % du volume des repas servis, et la subvention baisse de 185 310 euros : telle est la seule question qu'il faut poser aujourd'hui, selon elle, au représentant de la majorité à la Ville.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M^{me} LECOUTURIER.

<u>M^{me} LECOUTURIER</u> indique qu'elle souhaite remercier M^{me} BADAT-KARAM d'évoquer ce sujet de cette manière et qu'elle désire poser la même question face à ce constat complètement incompréhensible : elle demande donc pourquoi cette subvention baisse-elle de 185 310 euros alors que le volume des repas servis augmente.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

<u>M. WEILL</u> constate que depuis le début de cette réunion, les conseillers de la majorité font régulièrement le reproche d'endetter la Ville de Paris et d'augmenter ses frais de fonctionnement. Or il estime que le 16^e arrondissement, qui a en effet une bonne gestion et dont la Caisse des écoles fonctionne – il remercie d'ailleurs M^{me} BADAT-KARAM du travail qu'elle effectue dans ce but – peut, grâce à sa bonne gestion et grâce à l'équilibre de ses comptes, permettre une péréquation sur les autres arrondissements, ce dont il peut être fier. M. WEILL est d'avis que Paris est un tout et qu'il est bien aussi, de temps en temps, de le rappeler au 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI n'est pas certaine qu'il s'agisse d'un bon argument, compte tenu du niveau d'imposition des habitants du 16^e arrondissement, qui sert à la Ville pour faire des logements sociaux.

Elle redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM.

<u>M^{me} BADAT-KARAM</u> rappelle que la Caisse des écoles du 16^e fait ce que beaucoup de caisses des écoles ne font pas, à savoir des actions sociales. Elle organise par exemple des J.O. et elle est une des rares caisses à donner des livres et des jouets aux enfants les plus défavorisés. A ce rythme-là, elle ne pourra plus le faire d'ici quelques années.

Par ailleurs, elle rappelle que la Caisse des écoles organise des séjours de vacances et des colonies de vacances, sur ses deniers propres, qui diminuent comme peau de chagrin. A force de diminuer cette subvention tous les ans de 200 000 euros, les familles les plus défavorisées du 16^e, que M. WEILL, selon elle, défend tout autant que l'exécutif d'arrondissement, ne pourront plus avoir accès à tous ces dispositifs que le 16^e est un des rares arrondissements à proposer.

En outre, M^{me} BADAT-KARAM souligne le fait que la Caisse des écoles du 16^e sert 7 000 repas par jour et 1 million de repas par an, et qu'elle est aujourd'hui fière de pouvoir annoncer que 52 % de ceux-ci sont de l'alimentation durable. Elle rappelle que M^{me} HIDALGO avait sommé, sans budget, d'arriver à un pourcentage de 50 % en 2020, et annonce que le 16^e est donc déjà arrivé à une part de 52 % d'alimentation durable, sur ses fonds propres. M^{me} BADAT-KARAM ajoute d'ailleurs qu'une consigne communiquée par le service de M^{me} HIDALGO indique que si l'arrondissement va au-delà de 50 % d'alimentation durable, ce qui vient au-dessus de ces 50 % ne sera pas remboursé par la Ville de Paris : M^{me} HIDALGO demande donc 50 % d'alimentation durable, mais pas davantage, et les 2 % supplémentaires seront donc à la charge de la Caisse des écoles du 16^e arrondissement.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie pour ces explications très intéressantes : elle espère que M. WEILL y a prêté attention.

Elle donne ensuite la parole à M. HELARD.

<u>M. HELARD</u> souhaite abonder dans le sens des propos de M^{me} BADAT-KARAM et constate que l'annexe précise très clairement que la Caisse des écoles du 16^e a un résultat formidable, puisqu'elle atteint 30 % de la part d'alimentation durable, et que l'objectif de 50 % pour 2020 semble désormais atteignable. Il demande donc à M. WEILL comment il est possible de justifier une telle politique : personnellement, il n'arrive pas à comprendre.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. LAURET.

<u>M. LAURET</u> invite les conseillers d'arrondissement à cesser d'embêter M. WEILL, qui, selon lui, n'a aucune responsabilité dans ces décisions, comme tous le savent et comme tout le monde autour de la table le sait. Selon lui, lorsque l'on attaque sur le budget et sur une baisse de subventions, il est mieux de savoir où l'on en est en matière de résultats, afin d'avoir des arguments à avancer à la Ville, pour dire qu'une difficulté va survenir. De l'avis de M. LAURET, il faut essayer de construire les arguments, afin d'obtenir un maintien de cette subvention à la hauteur espérée.

<u>M^{me} LECOUTURIER</u> constate que M. WEILL vient d'expliquer qu'il s'agissait, en fait, d'une prime à la mauvaise gestion, mais que lorsque l'on a une bonne gestion, l'on se fait finalement punir par ceux qui en ont eu une moins bonne, ce qu'elle trouve très dommage.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. REDLER.

<u>M. REDLER</u> souhaite rebondir sur ce que vient de dire M^{me} LECOUTURIER : il s'agit effectivement, d'une prime à la mauvaise gestion, et il souhaite d'ailleurs féliciter la Caisse des écoles et M^{me} BADAT-KARAM pour le travail qui est réalisé, dans la mesure où cette Caisse des écoles est montrée en exemple dans les autres arrondissements comme l'une des caisses des écoles, pour ne pas dire LA Caisse des écoles la mieux gérée de Paris.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL annonce qu'il va faire une réponse groupée.

Il répète ce qu'il a dit tout l'heure, à savoir qu'il se félicite que la Caisse des écoles du 16^e soit bien gérée. En outre, il existe des arrondissements où, en effet, il est certainement plus difficile de trouver des revenus qui permettent de bien gérer les caisses et il pense donc que le 16^e peut être fier, à la fois

grâce à sa bonne gestion et aux facilités qu'il peut avoir, d'aider et d'être solidaires avec d'autres caisses des écoles dans Paris.

Or ce n'est pas parce que les difficultés sont plus grandes ailleurs que ces caisses des écoles sont mal gérées, comme l'a laissé entendre M^{me} BADAT-KARAM.

En effet, M. WEILL confirme qu'il revendique la politique de M^{me} HIDALGO : il se félicite que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement soit en avance sur cette politique qu'elle souhaitait mettre en œuvre et pour laquelle ils sont au rendez-vous, concernant les 50 % d'alimentation durable. Il trouve tant mieux si le 16^e a fait encore mieux. Il ajoute que si le 16^e arrondissement souhaite partager, voire de prendre de l'avance sur d'autres initiatives de M^{me} HIDLAGO dans le futur, il ne pourra que s'en réjouir : M. WEILL annonce d'ailleurs déjà que, dans la prochaine mandature, ils ont l'intention d'aller plus loin en matière d'alimentation « bio » dans les cantines.

M^{me} GIAZZI, en l'absence d'interventions complémentaires, s'enquiert d'éventuelles oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DASCO 139 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2019 DJS 247 Centre Paris Anim' Point du Jour et antenne Mesnil Saint-Didier – Avenant à convention de délégation de service public avec l'association ACTISCE (16^e)

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'il s'agit de l'avenant à la convention de délégation de service public avec l'association ACTISCE, concernant le Centre Paris Anim' Point du Jour et son antenne Saint-Didier déjà évoqués.

Elle précise que l'ancienne halle Saint-Didier abrite l'antenne « Mesnil » du centre d'animation, l'ESI Saint-Didier, ainsi que l'ACIP16. Or pour des raisons de sécurité et de sûreté, le local de l'ACIP a dû être isolé des autres locaux, ce qui nécessitait de transférer au 1^{er} étage les locaux du centre d'animation situés au rez-de-chaussée.

Ainsi, M^{me} BADAT-KARAM explique que la convention de délégation de service public en cours doit être modifiée en conséquence pour intégrer l'extension de surface de l'antenne qui en résulte, soit environ 80 m², et prendre en compte les surcoûts d'aménagement et d'entretien des locaux, estimés à 15 578 euros.

M^{me} BADAT-KARAM propose de voter favorablement cette délibération.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DJS 247 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

> **2019 DJS 258** Subvention complémentaire (3 000 euros) et avenant à convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de l'année 2019

M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique que cette délibération concerne une subvention complémentaire de 3 000 euros et l'avenant à convention avec le Paris Jean-Bouin CASG au titre de l'année 2019.

Elle précise en effet, qu'il II est proposé le versement exceptionnel d'une subvention complémentaire de 3 000 euros au PJB pour l'année 2019, au regard de l'intérêt local des actions mises en œuvre par le club, à savoir des cycles d'initiation au hockey dans plusieurs écoles primaires des 10^e, 11^e et 16^e arrondissements, qui ont concerné près de 200 jeunes enfants au cours de la saison 2018-2019, la participation à trois stages Paris Sports Vacances durant les vacances de Pâques et d'été 2018, et enfin, depuis septembre 2017, l'ouverture aux personnes sans abri et aux réfugiés du centre d'hébergement de la Porte de Passy de certains entraînements de hockey sur gazon.

M^{me} BADAT-KARAM ajoute que l'on peut, à travers cette délibération, saluer le travail fait par la section Hockey du Paris Jean Bouin et notamment par son Président, M. BOYER.

Elle propose au Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 DJS 258 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

2019 SG 66 Convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024 et autorisation s d'urbanisme relatives à la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16^e)
M^{me} Samia BADAT-KARAM rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BADAT-KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BADAT-KARAM indique que cette délibération concerne la convention d'objectifs entre la Ville de Paris, la SOLIDEO et Paris 2024, et les autorisations d'urbanisme relatives à la rénovation du stade Pierre de Coubertin.

Elle explique que la Ville de Paris s'est engagée, dans le cadre de la candidature aux JO 2024, à rénover le stade Pierre de Coubertin, afin d'accueillir des épreuves paralympiques. Elle rappelle que, par délibération, une première convention entre la Ville et la SOLIDEO encadrant les phases des études préalables avait été approuvée en décembre 2018.

M^{me} BADAT-KARAM explique qu'il est question aujourd'hui d'approuver la convention d'objectifs entre la Ville, la SOLIDEO et Paris 2024 pour la rénovation du stade, et d'autoriser à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à sa rénovation.

Elle précise que la majorité d'arrondissement est favorable à cette délibération, tenant compte du fait que pour une fois, la Ville de Paris, rénove un équipement dans le 16^e arrondissement.

 $\underline{\mathsf{M}}^{\mathsf{me}}$ GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions sur cette délibération.

Le projet de délibération 2019 SG 66 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI remercie les membres du Conseil d'arrondissement et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance.

La séance est levée à 19 heures 35.
